

AIDE au BAFA
ESSS08433

~ Année 2019 ~

La MSA Provence Azur peut participer aux frais de stage de BAFA des jeunes de moins de 21 ans au moment de la demande, qu'il s'agisse du stage de base ou du stage d'approfondissement.

1 - DEMANDEUR (allocataire MSA)

N° immatriculation :

Droits ouverts en prestations familiales en MSA Provence-Azur

Activité :

- Salarié
 Non Salarié agricole
 Autre situation :

NOM – PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Votre employeur :

Employeur du conjoint :

Situation de famille : Marié(e) Vie maritale (joindre les 2 avis d'imposition) Célibataire Veuf(ve)
 Séparé(e) Divorcé(e) Pacsé(e)

Tournez la page SVP ⇒

2 - COMPOSITION DU FOYER et INFORMATIONS RELATIVES AU STAGIAIRE

	NOM - Prénoms	Date de naissance	Situation professionnelle actuelle
M		/ /	
MME		/ /	
Enfant stagiaire concerné par la demande :			Situation actuelle
Nom Prénom		/ /	

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU STAGE

Session BAFA 1 (Stage de base ou théorique) **Session BAFA 2** (Stage d'approfondissement)

• Dates du stage : du au • Lieu du stage :

• Nom de l'organisme formateur :

Adresse :

• Autres organismes participant aux frais de stage :

1 - 2 -

Montant des autres aides obtenues :€ Montant restant à votre charge : €

4 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

La MSA Provence Azur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).

« En foi de quoi, je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé ».

A

Porter la mention manuscrite "Lu et approuvé".

Le

Signature de l'allocataire :

5 - Retournez cette demande, dans les 6 mois suivant la fin du stage, au service "ACTION SANITAIRE et SOCIALE", accompagnée de :

↪ l'attestation de suivi de stage délivrée après le stage par l'organisme formateur du BAFA (habilité par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

↪ la facture acquittée fournie par l'organisme après le stage

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ

MSA PROVENCE AZUR - Service Action Sanitaire et Sociale :

Nous contacter : Site du Var Pôle Enfance Famille
04 94 60 39 32

Nous écrire : MSA Provence Azur – Service Action Sociale – CS 70001 – 13416 Marseille cedex 20

Nous connaître : provenceazur.msa.fr